

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DGRI 38 Subvention (210.000 euros), nouvelle convention pluriannuelle (République du Congo et République centrafricaine) et nouvelle convention annuelle (Ukraine) avec l'association Croix-Rouge française (14e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Croix-Rouge française ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Croix-Rouge française, 98 rue Didot (14e), la convention pluriannuelle et la convention annuelle dont les textes sont joints à la présente délibération ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 210.000 euros est attribuée à la Croix-Rouge française (n° simpa 18099 ; dossier 2017_05232 et dossier 2017_05233), répartis comme suit :

- 25.000 euros pour le projet en République du Congo
- 145.000 euros pour le projet en République centrafricaine
- 40.000 euros pour le projet en Ukraine

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO